

Demande du locataire de justification des charges locatives

Pour les baux conclus avant le 26 mars 2014

Modèle de lettre donné à titre indicatif, destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL du Tarn.

Référence :

Article 23 de la loi du 6/7/89

Coordonnées du locataire

Coordonnées du bailleur

A..... ,

Le

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet :

Demande de justification des charges

Madame, Monsieur,

Locataires du logement sis..... en vertu du contrat de location conclu le....., nous avons reçu votre décompte de charges locatives. Néanmoins ce décompte ne fournit aucune précision relative au mode de répartition entre locataires. Nous vous demandons de nous faire parvenir un décompte détaillé ainsi que le mode de répartition entre les différents logements.

Nous vous rappelons que l'article 23 de la loi du 6/7/1989 dispose que les demandes de provisions sont justifiées par la communication de résultats antérieurs arrêtés lors de la précédente régularisation et si l'immeuble est soumis au statut de la copropriété par le budget prévisionnel. Le bailleur est tenu de laisser à la disposition des locataires les pièces justificatives des charges pendant **un mois** à compter de l'envoi du décompte.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous indiquer les dates et heures durant lesquelles nous pourrions consulter les pièces justificatives des charges réclamées.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signature